

Document d'information communal sur les risques majeurs



Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne maritime



Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes



La Presqu'île de Crozon et l'Aulne maritime

Le territoire compte 22 460 habitants sur 281 km². D'ouest en est, il offre une mosaïque de paysages extrêmement variés : côtes découpées, falaises, plages, criques, dunes, marais, forêts, estuaires, bocage, campagne vallonnée... La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime réunit les 10 communes d'Argol, Camaret-sur-mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis lès Quimerc'h, Rosnoën, Roscanvel et Telgruc-sur-mer.

Le DICRIM

Un document pour connaître et faire face aux risques

Comme beaucoup de territoire en France, la Presqu'île de Crozon Aulne maritime est exposée à de nombreux risques majeurs (tempête, inondations, sécheresse ou encore une pandémie telle que le COVID). La bonne connaissance par les habitants et les habitantes de ces risques est essentielle et permet d'adopter les bons réflexes pour faire face à ces éventuels risques. Ce document a pour objet de vous présenter les risques majeurs qui existent sur le territoire de la Presqu'île de Crozon Aulne maritime.

Nous vous invitons à en faire une lecture attentive, à le conserver et le diffuser.



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur, c'est la possibilité que survienne un évènement d'origine naturelle ou technologique dans une zone où se concentrent des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Il existe deux familles de risques majeurs :

Les risques technologiques liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances pouvant produire des effets dangereux pour la santé, les biens et l'environnement.

Les risques naturels qui recouvrent l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur les populations, les ouvrages et équipements et sur l'environnement.

SOMMAIRE

Les risques majeurs sur notre territoire	4
Les risques technologiques	
Le risque industriel	6
Le risque nucléaire.....	8
Le risque lié au transport de matières dangereuses.....	9
Les risques naturels	
Le risque sismique.....	11
Les risques littoraux	12
Le risque météorologique.....	14
Le risque lié aux cavités souterraines.....	17
Le risque de mouvements de terrain.....	18
Le risque radon	19
Feu de forêt.....	21
Les risques sanitaires	
Epizootie.....	24
Pandémie virale.....	25
Pollution de l'eau	26
Pollution de l'air.....	27
La menace terroriste.....	28
Informations utiles.....	31

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Directeur de la publication : Mickaël Kernéis, Président de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne maritime

Rédaction et mise en page : Services QSSEE et communication de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne maritime

Impression : Cloîtres imprimeurs

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal : Parution juin 2026

Les risques majeurs sur notre territoire



PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations
PPRL : Plan de Prévention des Risques Littoraux
PPR MVT : Plan de Prévention des Risque Mouvement de Terrain
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PPI : Plan Particulier d'intervention
CATNAT : Catastrophe naturelle

RISQUES								NOMBRE D'ARRÊTÉS CATNAT
Inondations continentales PPRI	Risques littoraux PPRL/SM	Mouvements de terrain PPR MVT	Cavités souterraines Présence	Séismes Zone	Radon Potential	Risques industriels PPRT/PPI	Transport de matières dangereuses Canagaz	
Argol	X		6	Faible	Cat.3			4
Camaret- sur-mer	PPRL approuvé 30/06/17	X	163	Faible	Cat.3			4
Crozon	X		265	Faible	Cat.3	PPRT approuvé 31/03/16 PPI approuvé 05/09/16		9
Landévennec	X			Faible	Cat.1			5
Lanvéoc	X		3	Faible	Cat.3			7
Le Faou	X			Faible	Cat.3			6
Pont-de-Buis les Quimerç'h	X		1	Faible	Cat.1	PPRT approuvé 30/12/10 PPI approuvé 03/04/12	X	8
Roscanvel	X		111	Faible	Cat.2			2
Rosnoën	X		1	Faible	Cat.1			5
Telgruc- sur-mer	X		11	Faible	Cat.3			3



L'alerte

Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est un ensemble d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités afin d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement grave.

Sirènes d'alarme

En cas de danger grave et imminent.

Haut-parleurs

La police nationale, la gendarmerie, les Sapeurs-pompiers et certaines communes disposent de véhicules équipés de haut-parleurs, qui, peuvent être utilisés pour alerter la population.

Panneaux lumineux

Installés dans quelques communes (Crozon, Camaret-sur-mer et Telgruc-sur-mer) ces panneaux permettent de diffuser des informations à la population en temps réel.

Les médias

Allumez la télévision sur les chaînes d'information en continue ou écoutez la radio.

Site internet, IntraMuros, les réseaux sociaux...

Retrouvez sur ces supports les informations appropriées à la nature du risque.

Fr-Alert

Des messages d'alerte peuvent être diffusés via la préfecture par SMS. Ils seront diffusés dans le périmètre de la zone concernée par l'évènement, dès lors qu'il y aura un minimum de signal réseau.

LES SIRÈNES D'ALARME

DÉBUT D'ALERTE

3 sonneries montantes et descendantes d'une durée d'1 minute et 41 secondes, espacées par un silence de 5 secondes.

FIN D'ALERTE

Un son continu, sans changement de tonalité, d'une durée de 30 secondes.

LES TESTS

Afin de s'assurer de son bon fonctionnement, l'état et les communes testent leur dispositif de sirènes d'alerte tous les premiers mercredis du mois à 11h45. Ce signal ne dure qu'une fois 1 minute et 41 secondes.

En complément des sirènes de l'état, les exploitants d'établissement à risques testent leurs sirènes à 12h.

www.comcom-crozon.bzh



Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime



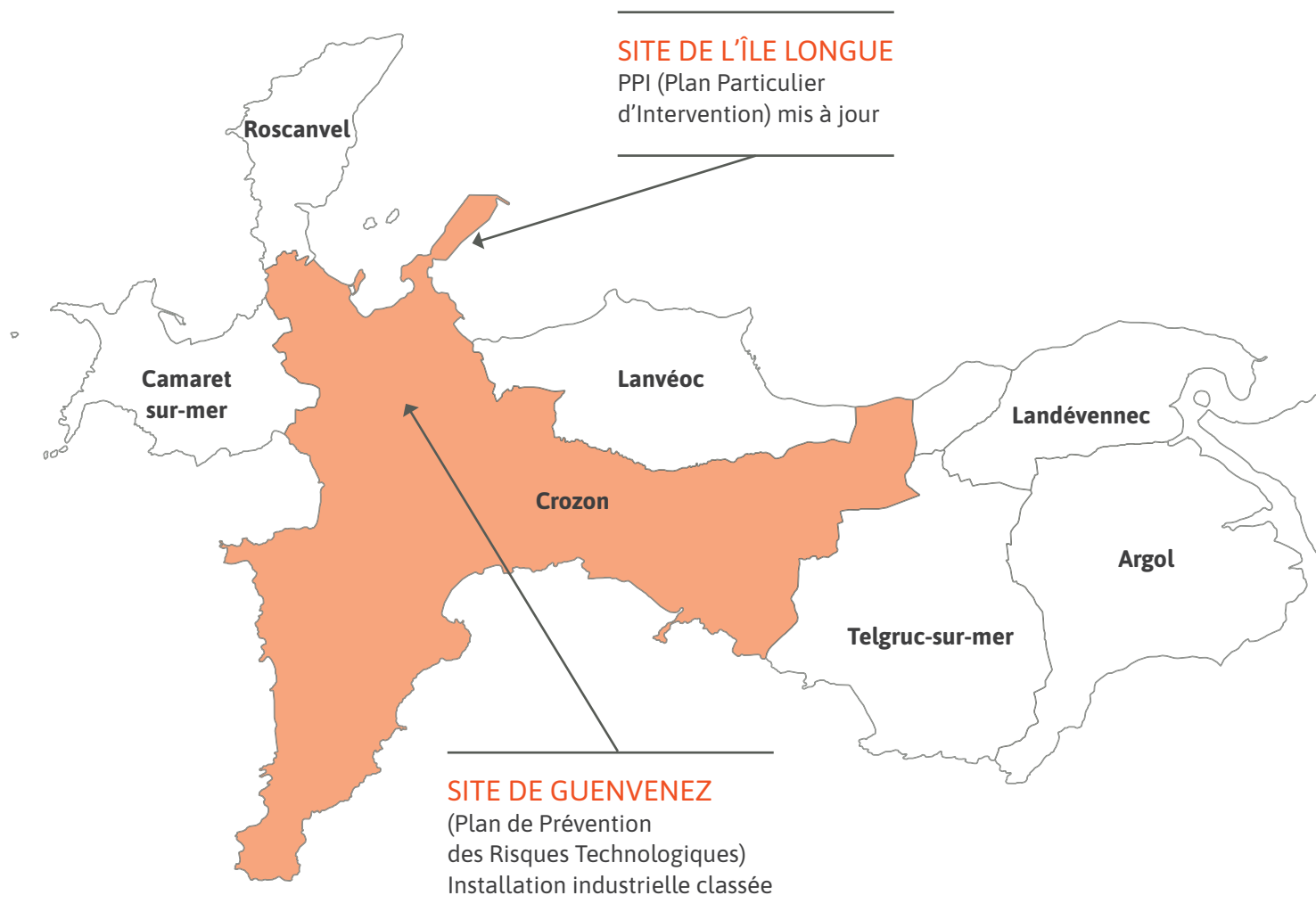
Téléchargez l'appli **IntraMuros**





Industriel

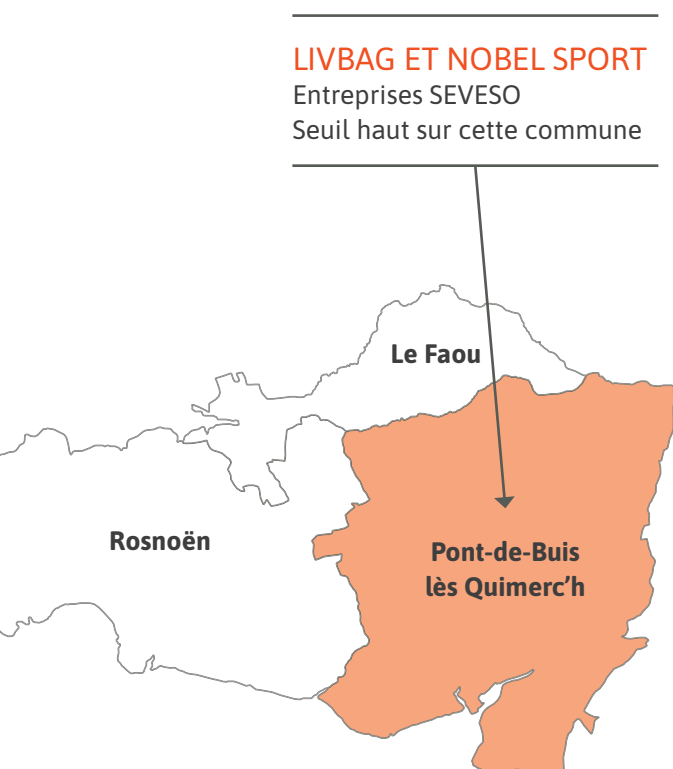
Le risque industriel est défini comme un évènement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits, des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.



Mesures de prévention

Les établissements classés SEVESO sont tenus d'élaborer un Plan d'opération interne pour assurer la sécurité à l'intérieur de leur site. Ces établissements sont soumis à des contrôles réguliers de leurs installations par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Dans le cas où un accident aurait des répercussions, hors de l'établissement sur la population ou l'environnement, les services de l'état mettent en œuvre un Plan d'urgence interservice élaboré par la Préfet sous sa responsabilité : le Plan particulier d'intervention (PPI).



LES BONS RÉFLEXES

NE RESTEZ PAS DANS VOTRE VÉHICULE ENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

Un bâtiment constitue un écran efficace (sous réserve de se protéger des éclats de verre). Il vous protège également contre les très fortes températures émises par une explosion ou un incendie. La rue constitue le lieu le plus exposé aux dangers.

Rappel : Les bâtiments ne constituent pas un abris sûr contre les nuages toxiques

S'informer auprès du site industriel à risque des mesures de préventions spécifiques

À L'INTÉRIEUR

FERMEZ PORTES ET FENÊTRES

Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Coupez la ventilation. Tenez-vous éloigné des vitres.

NE FUMEZ PAS

Évitez toute flamme et étincelle.

EN SAVOIR PLUS

www.gouvernement.fr/risques/accident-industriel

Information Obligation entreprise P.P.R.T. - A.I.D.A. INERIS :

<https://aida.ineris.fr/inspection-icpe/plans-prevention-risques-technologiques-pprt/page-daccueil-pprt/page-daccueil-pprt>



Nucléaire

Le risque nucléaire sur le territoire fait référence au risque résultant des installations nucléaires de la Défense. Il s'agit des installations de soutien et d'entretien des bâtiments à propulsion nucléaire (les sous-marins par exemple).

Un rejet accidentel d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir provoquerait une contamination de l'air et de l'environnement (dépôt de particules sur le sol, les végétaux, cours d'eau, lacs, nappes phréatiques...).

Mesures de prévention

Le ministère de la Défense, comme tout exploitant d'installation nucléaire, prend toutes les dispositions pour réduire le risque et limiter les conséquences d'un accident éventuel :

- 3 barrières de confinement et système d'arrêt d'urgence ;
- Surveillance permanente et système de sécurité ;
- Surveillance de l'environnement (réseau de balises mesurant la radioactivité) ;
- À l'intérieur de la base navale : un Plan d'urgence interne (PUI).

Si l'accident était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur de la base militaire, le préfet de Finistère déclencherait le Plan particulier d'intervention (PPI).



**Nouveaux
périmètres
des plans
particuliers
d'intervention
des bases
nucléaires de
Brest et de l'île
Longue**

LES BONS RÉFLEXES

NE RESTEZ PAS DANS VOTRE VÉHICULE

ENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

La rue constitue le lieu le plus exposé aux risques.

À L'INTÉRIEUR

FERMEZ PORTES ET FENÊTRES

Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Coupez la ventilation. Ne fermez les volets que s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur.

UNIQUEMENT SUR ORDRE DU PRÉFET

(Diffusé par les médias)

PRENEZ DE L'IODE

L'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif. Si vous ne disposez pas de comprimés, les pouvoirs publics se chargeront de vous en distribuer.

NB : Ne concerne que les communes du Plan Particulier d'Intervention de l'île Longue

ÉVACUEZ

Des bus seront mis en place pour transporter la population vers un lieu sûr.

Matières dangereuses



Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, maritime, fluviale ou de canalisation.

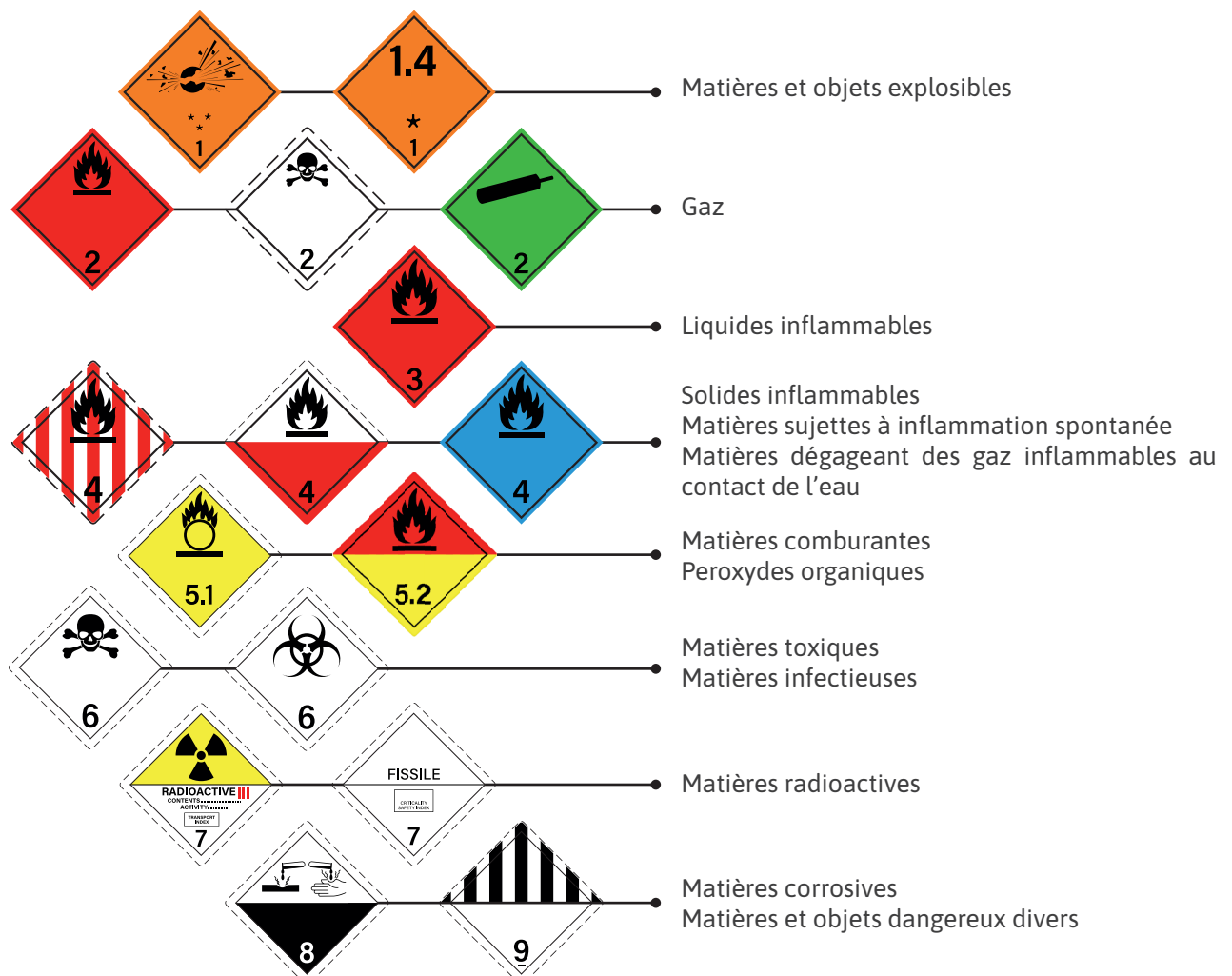
L'accident de TMD combine deux effets :

PRIMAIRE : immédiatement ressenti (incendie, explosion, vapeurs toxiques, déversement)

SECONDAIRE : propagation aérienne (vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols)

Ce risque est présent sur l'ensemble du territoire.

IDENTIFICATION DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES



SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

BALISEZ

Avec votre gilet de haute-visibilité et triangle de pré-signalisation, balisez les lieux du sinistre pour éviter un suraccident et donnez l'alerte.

NB : Si fuite de liquide toxique, ne cherchez pas à baliser et donner directement l'alerte

Police **17**

N° d'urgence européen **112**

Pompiers **18**

Personnes sourdes
et malentendantes **114**

N'ENTREZ PAS EN CONTACT AVEC LE PRODUIT

En cas de contact, se laver et retirer les vêtements souillés.

QUITTEZ LA ZONE DE L'ACCIDENT

S'éloigner dans le sens opposé à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique.

ENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

Un bâtiment constitue un écran efficace pour se protéger des fortes températures émises par une explosion ou un incendie.

À L'INTÉRIEUR

FERMEZ PORTES ET FENÊTRES

Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Coupez la ventilation. Ne fermez les volets que s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur. Tenez-vous éloigné des vitres.

Rappel : Les bâtiments ne constituent pas un abris sûr contre les nuages toxiques

Sismique

Un séisme, ou tremblement de terre, provient de la fracturation des roches en profondeur. Il se traduit en surface par des vibrations importantes de sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

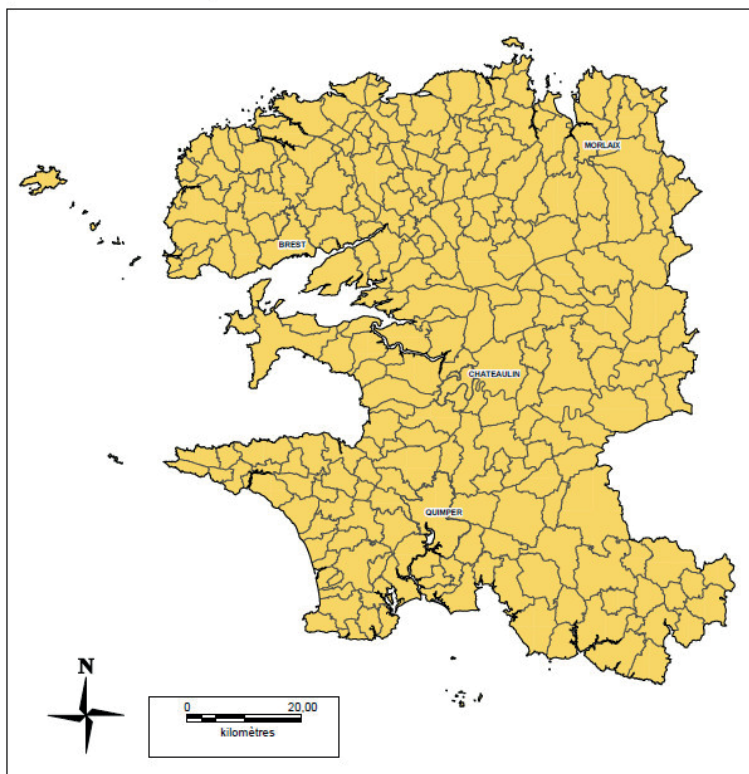
Il n'y a pas de communes particulièrement exposées au risque sismique, qui est à la fois diffus avant sa manifestation, et étendu dans ses effets en surface (si ce n'est une localisation privilégiée des foyers à proximité des failles géologiques du massif armoricain). Toutes les communes du département sont classées en sismicité faible (zone 2).

Zonage réglementaire des zones de sismicité

Zones de sismicité	
	1 (très faible)
	2 (faible)
	3 (modérée)
	4 (moyenne)
	5 (forte)



PREFECTURE DU FINISTÈRE



LES BONS RÉFLEXES

À L'INTÉRIEUR

SI VOUS ÊTES AU REZ-DE-CHAUSSÉE, SORTEZ DU BÂTIMENT ET ÉLOIGNEZ-VOUS. Sinon, ne sortez pas.

ABRITEZ-VOUS

Près d'un mur, une structure porteuse, dans un encadrement de porte ou sous un meuble solide.

ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES

Pour éviter les bris de verre.

À L'EXTÉRIEUR

NE RESTEZ PAS SOUS DES FILS ÉLECTRIQUES

Ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, balcons, toitures...)

EN VOITURE

ARRÊTEZ-VOUS loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments, arbres...)

COUPEZ LE MOTEUR

Ne descendez pas et attendez la fin de la secousse.

EN SAVOIR PLUS

www.franceseisme.fr

www.gouvernement.fr/risques/seisme



Inondation et submersion marine

La submersion est un phénomène temporaire provoquée par des vents violents associées à un niveau de marée élevé ainsi qu'à certaines configurations littorales. Ils conduisent à une submersion, plus ou moins importante, des zones de faible altitude et des terrains situés à un niveau plus bas que celui de la mer ou des ouvrages de protection..

Risques au sein de la communauté de commune

Du fait de sa situation péninsulaire, la Communauté de commune Presqu'île de Crozon - Aulne maritime est particulièrement exposée aux perturbations venues de l'Atlantique mais aussi au phénomène d'inondation avec les différents cours d'eau présent sur son territoire.

Dans les zones littorales, les vents violents, une surcote liée à une tempête, associés à un fort coefficient de marée ainsi qu'à un phénomène de vague peuvent engendrer une submersion ma-

rine de la zone côtière.

Ce phénomène est aggravé dans les estuaires en cas de crue concomitante du cours d'eau.

Toutes les communes littorales et estuariennes sont plus ou moins exposées au risque de submersion marine.

Les risques littoraux regroupent différentes manifestations

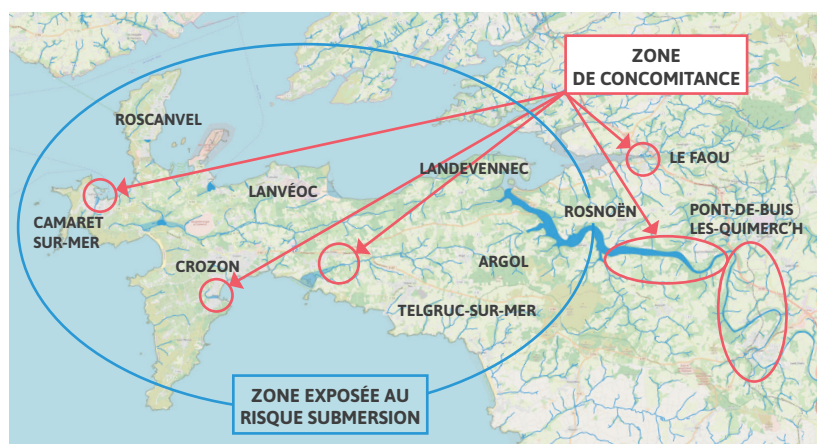
Les submersions marines par franchissement ou débordements d'ouvrages de protection d'origines naturelles (dunes...) ou humaines (digues...)

La submersion par rupture d'ouvrage de protection (rupture de digues...)

Le risque inondation

Les communes exposées au risque d'inondation sont celles ayant un cours d'eau au sein de leur territoire.

Avec l'imperméabilisation des sols et l'urbanisation sur les zones humides et de cours d'eau, l'accroissement du lit de la rivière en période de crue ou de fortes précipitations n'est plus toujours possible et entraîne un phénomène d'inondation.



EN SAVOIR PLUS

www.meteofrance.com
www.vigicrues.gouv.fr

AVANT ET EN PRÉVENTION SI VOUS VIVEZ EN ZONE INONDABLE

PRÉVOIR UNE ZONE REFUGE EN HAUTEUR

(Étage d'habitation, toit accessible, colline...)

ÉQUIPER SA MAISON DE BATARDEAUX

PRÉPARER SON KIT D'URGENCE (voir illustration ci-dessous)

IDENTIFIER LE DISJONCTEUR ÉLECTRIQUE

PENDANT

COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

RÉFUGIEZ-VOUS dans la zone identifiée

INFORMEZ-VOUS en suivant l'évolution de la météo, de la montée des eaux et les consignes des autorités

N'ENTREPRENEZ PAS D'ÉVACUATION sauf si c'est un ordre des autorités ou si vous y êtes obligatoirement forcés par la crue

N'UTILISEZ PAS VOTRE VÉHICULE dans une zone inondée et pour aller chercher les enfants à l'école

GARDER LIBRE LES LIGNES DE SECOURS SAUF EN CAS DE DANGER VITAL

APRÈS

PRENEZ DES PHOTOS des dommages et du niveau d'eau atteints pour votre assureur

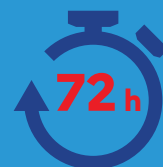
ENLEVER UN MAXIMUM D'EAU ET DE BOUE

RÉTABLIR LE COURANT QUE SI LE LOGEMENT EST SEC

REMARQUE : Faites appel à UN PROFESSIONNEL avant de rebrancher VOTRE INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET VOTRE CHAUFFAGE

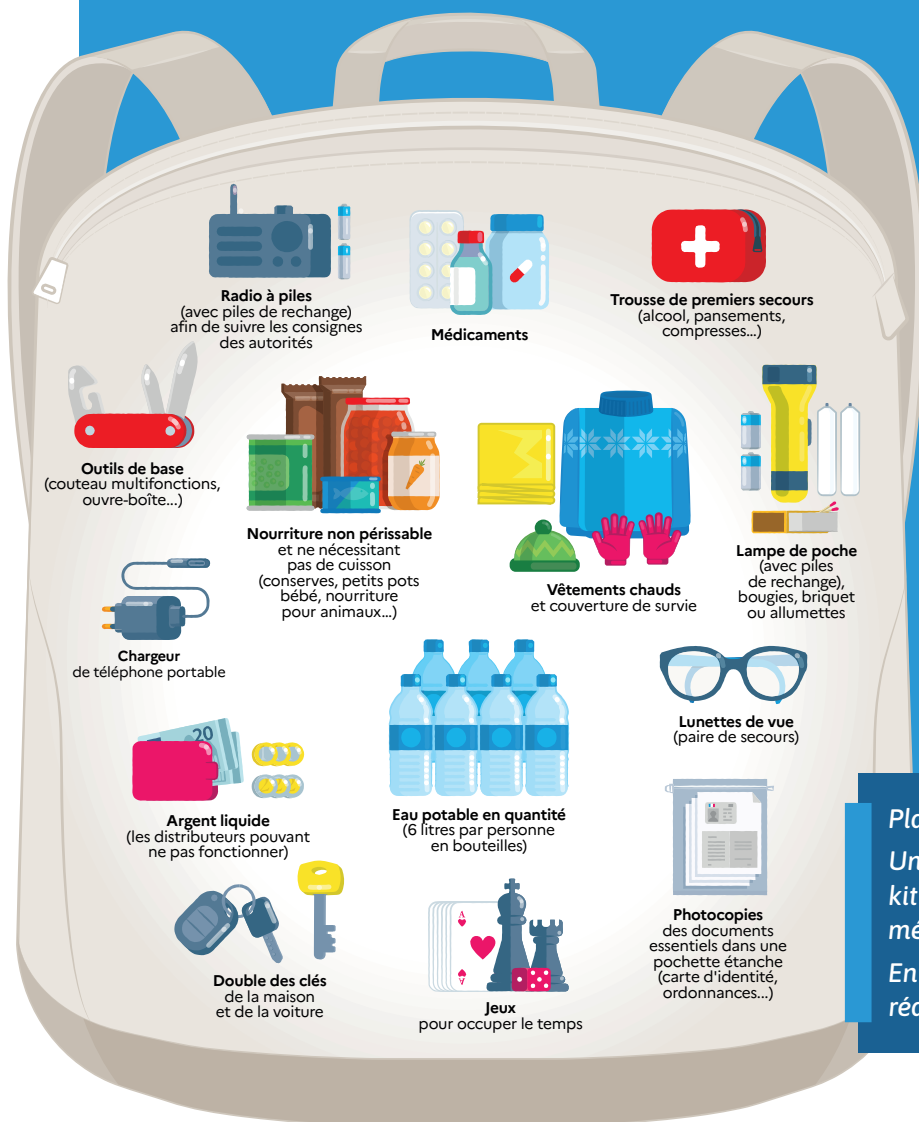
S'ASSURER QUE L'EAU EST TOUJOURS POTABLE auprès des autorités compétentes

APPORTEZ UNE PREMIÈRE AIDE AUX VOISINS

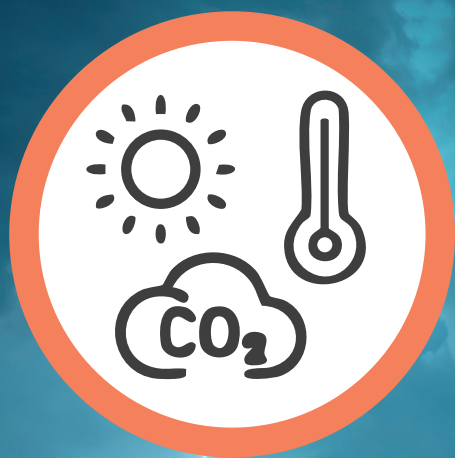


VOTRE KIT D'URGENCE

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !
Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.
En cas d'utilisation n'oubliez pas de le réapprovisionner.



Météoro- logique

Les risques météorologiques sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes.

Qu'est-ce qu'une carte de vigilance ?

C'est une carte de France métropolitaine qui signale dans les 24h à venir si un danger météorologique menace. Elle est réactualisée au moins 2 fois par jour à 6h et 16h (et peut être réactualisée à tout moment si un changement notable intervient).

Prévenir la canicule

Avant la canicule, les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal des personnes vulnérables afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas d'épisodes de fortes chaleurs.

CANICULE INFO SERVICE

0800 06 66 66

Cette plateforme téléphonique permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles. Joignable du lundi au samedi de 9h à 19h du 01/06 au 31/08 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

EN SAVOIR PLUS

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

DÉPARTEMENT

VENT
VIOLENT

CLASSÉ ORANGE

- Limitez vos déplacements
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés

CLASSÉ ROUGE

- Rester chez soi
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol



ORAGES

- Limitez vos déplacements
- Ne vous abritez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité des structures métalliques
- Abritez-vous dans un bâtiment
- Évitez l'utilisation du téléphone fixe et des appareils électriques
- Débranchez télévisions et ordinateurs

• Rester chez soi

FORTES
PRÉCIPITA-
TIONS

- Limitez vos déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée
- apic.meteofrance.fr
Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes

- Rester chez soi
- Ne traversez pas une zone inondée
- N'allez pas chercher les enfants à l'école (prise en charge enseignants)
- Éloignez-vous des cours d'eau

NEIGE
VERGLAS

- Privilégiez les transports en commun
- Munissez-vous d'équipement spéciaux en cas de déplacement

• www.bison-fute.gouv.fr
@CRICROUEST (Centre régional d'information et de coordination routière)

- Rester chez soi
- En cas de nécessité, prévenez vos proches
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée

CANICULE
SÈCHE-
RESSE

- Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment de l'eau même sans soif
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h/17h)
- En cas de sécheresse, veuillez respecter les consignes pour réduire votre consommation d'eau

- Prenez des nouvelles de vos voisins et de vos proches, surtout s'ils sont en situation à risque (seul à domicile, jeunes/âgés, grossesse...)



FOCUS

Risque tempête

Comment évitez les complications dues à une tempête ?

- Toujours se mettre à l'abri dans un bâtiment
- Mettre les objets d'extérieur à l'abri du vent
- S'équiper d'une radio portable à piles pour s'informer de l'évolution de la situation
- Prévoir une lampe de poche en cas de coupure d'électricité
- Stationner votre véhicule dans un garage ou à l'abri pour éviter qu'elle soit endommagée
- Avoir une réserve d'eau potable, de nourriture, de médicament en cas de traitement, de couverture...
- Mettre à l'abri les papiers importants : permis de conduire, carte d'identité, carte vitale, carte de groupe sanguin, carnet de santé, livret de famille, passeport, contrats d'assurance, factures...
- Fermer les volets
- Fixer les panneaux de contreplaqué sur les ouvertures sans protection

Comment bien réagir en cas de tempête ?

- Rester à l'abri et évacuer les lieux selon les consignes des autorités ou si la montée des eaux l'oblige
- Fermer les fenêtres, les portes et les volets
- Ne jamais prendre la voiture même pour récupérer les enfants à l'école, ils seront pris en charge par les professeurs
- Éviter de téléphoner pour laisser les lignes disponibles pour les secours

Comment réagir en tant que témoin d'un accident provoqué par la tempête ?

Durant une tempête, les arbres sont menacés. Il est donc probable qu'ils chutent sur la voie publique, sur les habitants, les voitures... Si un arbre s'abat sur une voiture occupée, il faut alerter au plus vite les secours et ce sans se mettre en danger.

- Essayer d'évaluer le nombre de personnes blessées
- Alerter les secours en composant le 18 ou le 112

Comment agir après une tempête ?

- Faire attention à la possible montée des eaux
- S'éloigner des points dangereux (Bord de mer, forêt, parcs...)
- Ne pas toucher les câbles au sol (électriques, téléphoniques...)
- Évaluer les dégâts : cheminées et toitures endommagées, arbres menaçants...
- Faire appel à des professionnels qualifiés pour réparer les dégâts
- Couper les petites branches qui risquent de tomber
- En cas de doute sur la potabilité de l'eau, s'informer auprès des autorités avant d'utiliser l'eau du réseau



POMPIERS
18 ou 112

APPEL D'URGENCE : UN NUMÉRO UNIQUE, LE 112

Numéro d'urgence gratuit et accessible partout en Europe, le 112 permet de joindre les services de secours du département qui enverront les moyens adaptés. Ce numéro fonctionne même depuis un téléphone verrouillé ou sans carte SIM.

Cavités souterraines

Les cavités souterraines sont des vides, des parties creusées à des profondeurs plus ou moins variables. Elles peuvent être naturelles ou artificielles (tunnel, abri, souterrain...). Ces cavités souterraines sont susceptibles de provoquer des mouvements de terrain.



LES BONS RÉFLEXES

NE VOUS AVENTUREZ pas dans un tunnel ou un souterrain abandonné.

RESPECTEZ LA SIGNALISATION

SIGNELEZ AUX AUTORITÉS en cas de découverte d'un tunnel ou d'un souterrain abandonné.

PENDANT OU APRÈS UN EFFONDREMENT

QUITTEZ AU PLUS VITE LE LIEU où vous vous trouvez au moment de l'accident.

NE REVENEZ PAS SUR LES LIEUX

Sauf pour guider les secours.

DONNER L'ALERTE si une personne est ensevelie.

Police **17**

N° d'urgence européen **112**

Pompiers **18**

Personnes sourdes
et malentendantes **114**

EN SAVOIR PLUS

www.georisques.gouv.fr





Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou causé par l'homme.

Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer 2 types de mouvements de terrain :

› LES MOUVEMENTS LENTS

Ils entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.

› LES MOUVEMENTS RAPIDES

Ils se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres

et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

La vigilance sur les mouvements de terrain

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), est l'établissement public de référence dans les applications de sciences de la Terre afin de gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Le Finistère présente une géologie riche (calcaire, argile, roches volcaniques, marnes...). L'étude de la nature des terrains et de leurs comportements permet de mettre en lumière des ressources en eau, des risques de mouvements de terrain ou des pollutions du sols.

LES BONS RÉFLEXES

SURVEILLEZ ET SIGNALEZ À LA MAIRIE

- > Modifications du bâti (fissures, mur de soutènement présentant un «ventre», craquements...)
- > Apparition de fissures et affaissement du sol
- > Présence de bloc désolidarisé ou en surplomb

À L'EXTÉRIEUR

ÉLOIGNEZ-VOUS DE LA ZONE DANGEREUSE et rentrez dans un bâtiment solide

NE REVEZ PAS SUR VOS PAS

À L'INTÉRIEUR

COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

ABRITEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE SOLIDE

ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour évitez les bris de verre

EN CAS DE CRAQUEMENT INHABITUEL ET INQUIÉTANT, évacuez le bâtiment immédiatement

APRÈS LE MOUVEMENT DE TERRAIN

TENEZ-VOUS ÉLOIGNÉS DE LA ZONE AFFECTÉE

N'ENTREZ PAS DANS UN BÂTIMENT ENDOMMAGÉ

EN CAS DE DOMMAGES, faire contrôler la structure par une expert en risques batimentaires

INFORMEZ LES AUTORITÉS et contactez votre assurance

EN SAVOIR PLUS

www.brgm.fr
www.ineris.fr
www.georisques.gouv.fr

Radon

On entend par risque radon, le risque sur la santé lié à l'inhalation du radon, un gaz radioactif naturel inodore, incolore, insipide et inerte, présent naturellement dans l'environnement.



Le radon provient de la désintégration de l'uranium et du radium contenu dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la Terre mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos et non-ventilés, notamment dans les bâtiments.

Le radon est classé comme «cancérigène pulmonaire certain pour l'homme». Une exposition régulière durant de nombreuses années à des concentrations excessives de radon accroît le risque de développer un cancer du poumon. Cet accroissement du risque est proportionnel au temps d'exposition et à sa concentration dans l'air respiré.

En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et la second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme. Le nombre de décès par cancers du poumon attribuable au radon est estimé à 3000 décès chaque année.



Situé sur le Massif armoricain, le Finistère possède un sous-sol particulièrement riche en uranium et en radium.

Cartographie du potentiel radon des formations géologiques établie par l'IRSN*

CATÉGORIE 1	Communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.	Landévennec Pont-de-Buis lès Quimerc'h Rosnoën
CATÉGORIE 2	Communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.	Roscanvel
CATÉGORIE 3	Communes qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées.	Argol Camaret-sur-mer Crozon Lanvéoc Le Faou Telgruc-sur-mer

*Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION DANS LES BÂTIMENTS

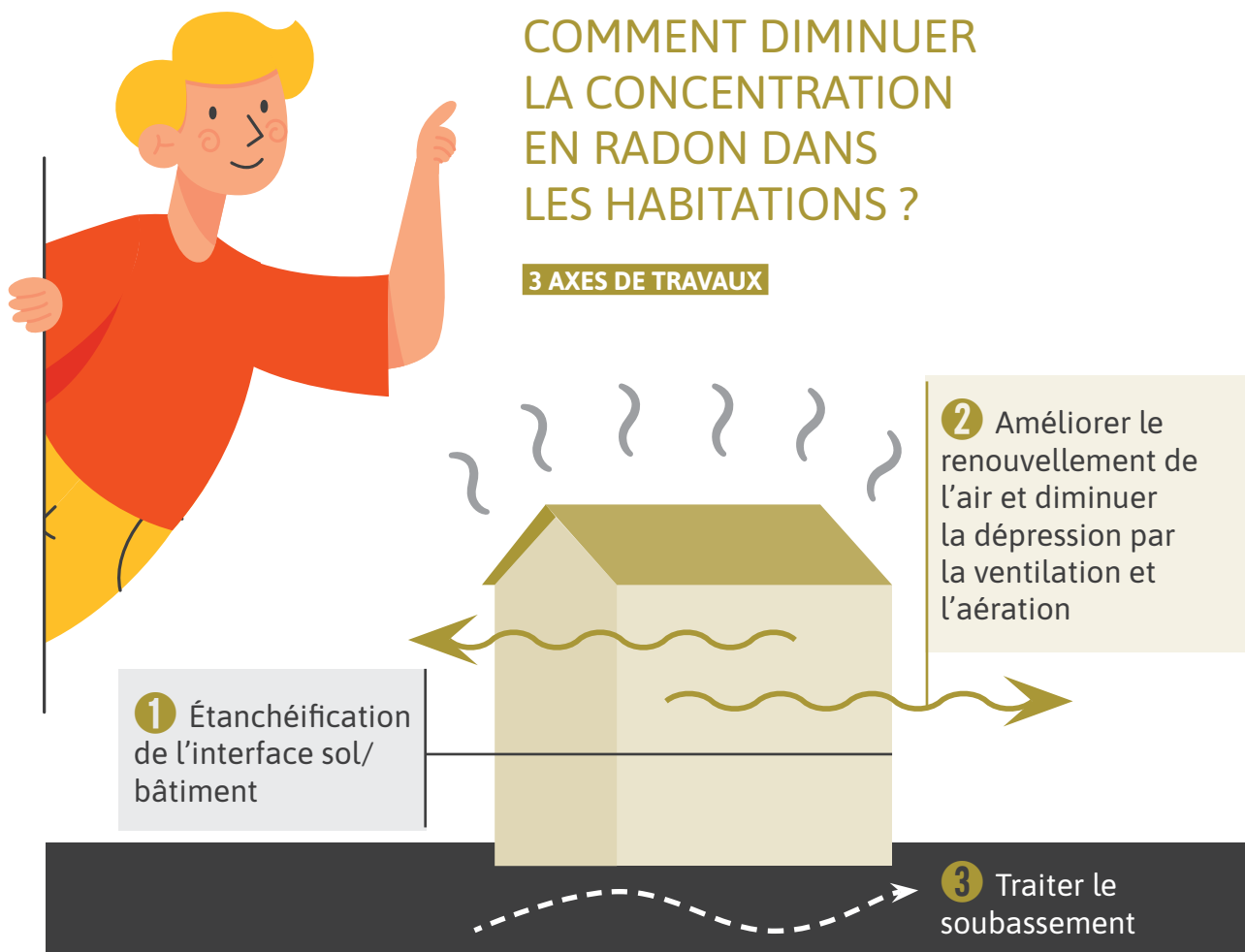
La pénétration du radon dans les bâtiments résulte de paramètres environnementaux (concentration dans le sol, présence de fissures dans la roche sous-jacente...) mais aussi des caractéristiques propres au bâtiment (procédé de construction, type de soubassement, système de ventilation...) ainsi que les conditions climatiques et des habitudes de vie. Il est essentiel de connaître la concentration en radon dans l'air de son habitation pour connaître son exposition. Pour cela, vous pouvez vous procurer des dosimètres radon auprès de sociétés spécialisées.

EN SAVOIR PLUS

www.sante-radon.com
www.radonova.fr

COMMENT DIMINUER LA CONCENTRATION EN RADON DANS LES HABITATIONS ?

3 AXES DE TRAVAUX



EN SAVOIR PLUS

www.irsn.fr
www.georisques.gouv.fr

Feu de forêt

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimale d'un hectare dans les zones boisées (forêts, landes...). Ils peuvent être aggravés par la conjugaison de facteurs tels que vent fort et sécheresse.

La presqu'île de Crozon - Aulne maritime est classée en zone sensible aux feux de végétation et de landes par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère (S.D.I.S. 29), avec des risques modérés par rapport aux massifs du sud de la France.



Contexte local

Le secteur est classé zone «sensible» au risque incendie dans le Finistère, en particulier pour les landes et bois littoraux. Les milieux dominants sont les landes, falaises, tourbières et les zones humides littorales, avec seulement des surfaces boisées éparées.

• TYPE PRINCIPAL

Feux d'Espaces Naturels dans les landes littorales (ajoncs, bruyères) **et végétation sèche**, favorisés par les vents forts et le relief côtier. Peu de cime en raison de la faible densité boisée.

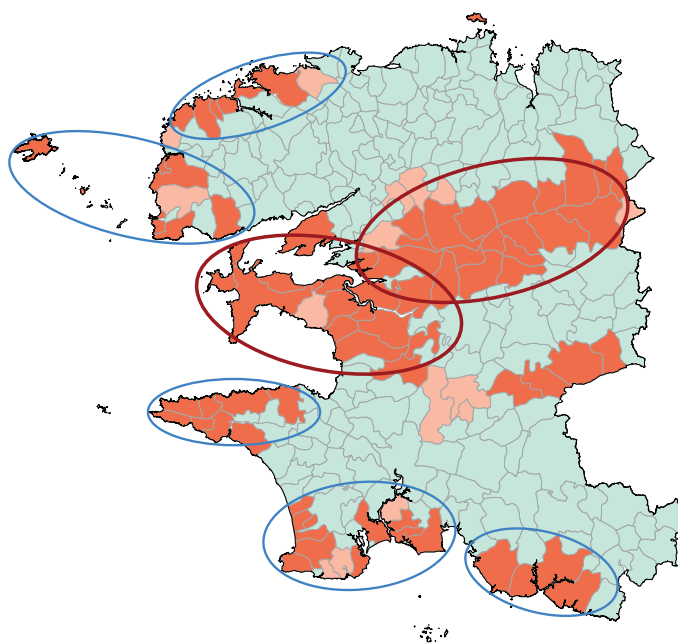
• PÉRIODE À RISQUE

Été-automne (juillet-septembre), particulièrement en cas de sécheresse prolongée, comme observé dans les Monts d'Arrée voisins.

• CLASSEMENT

Zone « jaune » (risque modéré) selon les cartes préfectorales du Finistère, avec vigilance accrue sur les massifs littoraux.

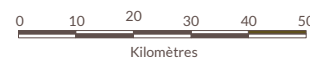
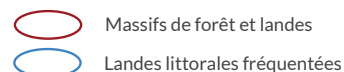
RISQUE D'INCENDIE DE FORÊTS ET LANDES



Risque incendie de forêts et landes par commune



Grands territoires à risque élevé d'incendie





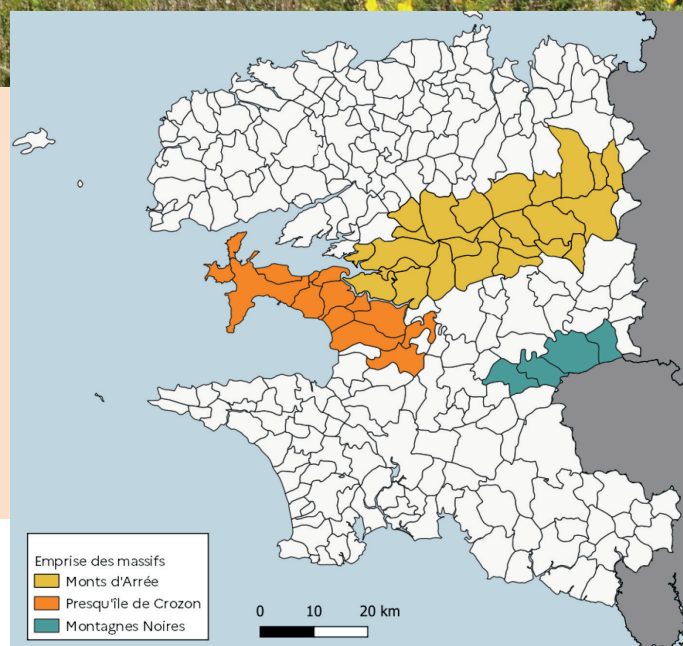
Augmentation du risque incendie de forêts et landes finistériennes

Une réévaluation du risque basé sur l'importance des surfaces boisées dans les communes, des types d'essence et de l'historique des incendies.

Massif des Monts d'Arrée : 25 communes

Massif de la Presqu'île de Crozon : 13 communes

Massif des Montagnes Noires : 4 communes



SUR VOTRE TERRAIN OU DANS LA NATURE, LES MÊMES RÉFLEXES !

DANS VOTRE JARDIN

- Prudence lors de l'usage d'outils mécaniques, (Ex : désherbeurs) car risque de création d'étincelles ou de flammes pouvant engendrer un départ de feu sur une végétation déjà sèche ;
- Lors de l'utilisation des outils, gardez toujours à proximité un seau ou un arrosoir d'eau.

QUELQUES PRATIQUES À METTRE EN PLACE

- le brûlage de déchets à l'air libre est strictement interdit ! Il est une cause fréquente d'incendie, libère des polluants toxiques et crée des nuisances pour vos voisins.
 - › Déposez vos déchets en déchèterie ;
 - › Pratiquer le compostage ou le paillage.

COMMENT ÉVITER LES DÉPARTS DE FEUX

FEU ET BARBECUE

Organisez vos barbecues sur votre terrasse, loin de la végétation.

CIGARETTE ET MÉGOT

Jetez vos mégots dans un cendrier.

TRAVAUX ET ÉTINCELLES

Réalisez vos travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et prévoyez un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

COMMENT ANTICIPER ET PROTÉGER SON HABITATION

COMBUSTIBLE

Stockez les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de votre habitation.

DÉBROUSSAILLER

Avant l'été, débroussailliez autour de votre maison : coupez la végétation basse et élaguez les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne votre habitation. Dans les zones à risque, c'est une obligation.

EN SAVOIR PLUS



Dans quel cas le débroussaillage est-il obligatoire ?
Scannez le QR code

CONSTRUCTION

Si vous habitez dans une zone couverte par un plan de prévention du risque de feu de forêt, adaptez votre maison pour votre sécurité (volet, gouttière, toiture, aération, etc.)

COMMENT SE PROTÉGER DANS SON HABITATION EN CAS DE FEU

AÉRATION & VOILETS

Bouchez les aérations, les bas de portes avec des linges humides et fermer les volets et les bas de porte pour vous assurer que les fumées toxiques et les flammèches ne puissent pas pénétrer à l'intérieur de votre habitation.

LINGE HUMIDE

En dernier recours, couvrez vous le nez et la bouche d'un linge humide pour vous protéger de la fumée & tenez-vous au ras-du-sol en attendant les secours.

LES BONS RÉFLEXES

QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU



ALERER

Témoin d'un début d'incendie, donnez l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et essayez de localiser le feu.



SE PROTÉGER

Mettez-vous à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours.
La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler.



S'INFORMER

Restez informé de la situation et conformez-vous aux consignes des secours ou de la mairie.

EN SAVOIR PLUS

www.georisques.gouv.fr | www.ecologie.gouv.fr





Risques sanitaires

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie virale...).

Épizootie

Le mot épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire en raison de mouvements commerciaux d'animaux ou de produits, ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.

L'épizootie peut avoir des conséquences importantes pour les filières concernées et peut même affecter l'économie générale de notre pays. Plusieurs de ces maladies peuvent représenter un risque pour la santé humaine.

LES BONS RÉFLEXES

AGIR AVANT

NE PAS MANIPULER DES ANIMAUX MALADES OU MORTS

LAVEZ-VOUS LES MAINS (eau+savon) après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales

Il n'est pas rare de trouver dans la nature des dépouilles d'animaux. Cela signifie pas pour autant que vous soyez en présence d'une épizootie. **TOUTEFOIS, SI VOUS CONSTATEZ DES MORTALITÉS EN NOMBRE, SIGNALEZ-LES.**

SI LA MALADIE ANIMALE EST AVÉRÉE

ÉCOUTEZ ET RESPECTEZ LES CONSIGNES DES POUVOIRS PUBLICS

Elles peuvent évoluer selon la situation.

RESPECTEZ LES RÈGLES particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place autour des zones touchées même si vous n'êtes pas directement concerné par l'épizootie.

Pandémie virale

Épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. L'apparition d'une pandémie virale peut résulter d'une recombinaison génétique ou d'une mutation entre des virus animaux et/ou humains.

LES MESURES MISES EN ŒUVRES

- **Plan national** contre les pandémies grippales ;
- **Plans départementaux** de prévention et de lutte contre les pandémies grippales et contre les épizooties majeures ;
- **Campagnes de vaccination** ;
- **Application de gestes barrières.**

LES BONS RÉFLEXES

LAVEZ-VOUS LES MAINS régulièrement pendant au moins 30 secondes avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.

EN CAS DE TOUX OU D'ÉTERNUEMENT, COUVREZ-VOUS LE NEZ ET LA BOUCHE avec le pli du coude ou avec un mouchoir.

Utilisez des mouchoirs à usage unique et **JETEZ-LES DANS UNE POUBELLE PUIS LAVEZ-VOUS LES MAINS.**

En cas de symptômes décrits par les autorités, **CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT.**

Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades. **GARDEZ UNE DISTANCE D'UN MÈTRE ENTRE VOUS ET VOTRE INTERLOCUTEUR.**

En cas de contagion avérée, **PORTEZ UN MASQUE** en permanence afin de ne pas contaminer votre entourage.

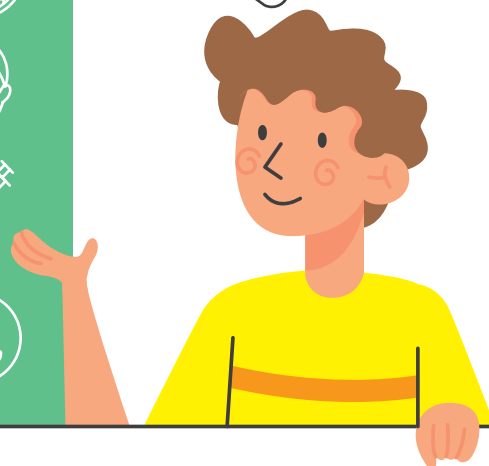
FAITES-VOUS VACCINER contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée.

SI VOUS PRÉSENTEZ LES SYMPTÔMES DE LA GRIPPE

Appelez votre médecin traitant ou le 15, ne vous rendez pas directement à l'hôpital. Un signalement rapide vous permettra d'être pris en charge et soigné rapidement.



Ces gestes simples vous protègent aussi contre de nombreuses autres maladies transmissibles (gastro, bronchiolite...)





Pollution de l'eau

L'eau potable constitue un élément essentiel pour le fonctionnement de notre société. Elle permet de répondre aux besoins domestiques (alimentation/hygiène), agricoles (bétail/irrigation) et industriels.

Les ressources pour l'alimentation en eau potable sur le département du Finistère proviennent à 70% des eaux superficielles (surface) et 30% des eaux souterraines. Elles ont une multitude de sources d'approvisionnement, avec de nombreux captages de faible profondeur sensibles à la pollution et à la sécheresse.

Sur la Presqu'île de Crozon - Aulne maritime, 80% de la production est assurée par le service de l'eau via les 5 usines de production d'eau potable et

20% provient du SMA (Syndicat Mixte de l'Aulne) de Châteaulin (environ 17 500 abonnés). Sur la presqu'île, l'alimentation en eau est effectuée grâce à de l'eau de surface via la rivière de l'Aber ou des captages peu profonds comme sur la commune d'Argol. Les communes de Pont-de-Buis lès Quimerch et du Faou disposent de leurs propres captages et la commune de Rosnoën s'approvisionne auprès du SMA.

Pour faire face aux pointes de consommation particulièrement élevées en été un achat d'eau au

SMA permet de compléter l'approvisionnement des différents réservoirs stratégiques répartis sur tout le territoire.

Rappel

Le 17 août 2020, suite à un incident à l'usine de méthanisation de Châteaulin, 400m³ de déchets organiques fortement chargés en ammoniac se sont déversés accidentellement dans l'Aulne. Cette pollution a entraîné l'interruption de l'alimentation en eau potable de 51 communes du Finistère, soit près de 180 000 personnes.

LES BONS RÉFLEXES

EN CAS DE POLLUTION

PRÉVENEZ LES SERVICES DE SECOURS ET LA MAIRIE.

Donnez si possible des indications sur la nature et l'origine de la pollution.

NE PRÉLEVEZ PAS L'EAU pour des usages domestiques.

EN CAS DE COUPURE DE L'ALIMENTATION

INFORMEZ-VOUS SUR LES LIEUX ET LES MODALITÉS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

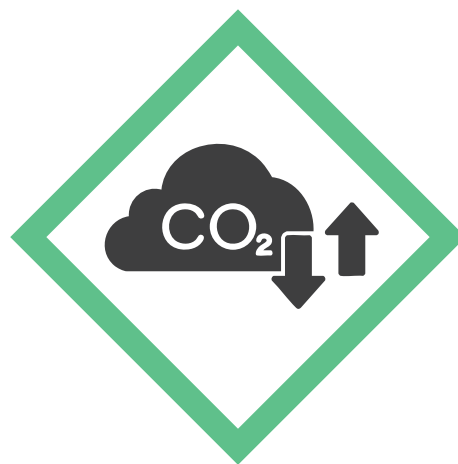
Pour retirer les bouteilles, présentez une pièce d'identité.

RESPECTEZ LES CONSIGNES.



Pollution de l'air

La pollution atmosphérique est liée à la présence dans l'air de polluants (particules fines, dioxyde d'azote, ozone...), dont la concentration dépasse les seuils fixés par la réglementation.



La pollution de l'air a des effets significatifs sur la santé et l'environnement. Les activités humaines (industries, transport, agriculture, chauffage, résidentiel...), les accidents industriels (Incendie, rejets accidentels...) ainsi que certains phénomènes naturels (feux de forêt...) sont à l'origine d'émissions de polluants, sous forme de gaz ou de particules, dans l'atmosphère.

Une fois émises dans l'air, ces substances sont transportées sous l'effet du vent, de la pluie, des gradients de températures dans l'atmosphère et cela parfois jusqu'à des milliers de kilomètres de la source d'émission.

L'exposition à court terme (pic de pollution) mais surtout l'exposition sur le long terme (chronique) à la pollution de l'air ont des impacts importants sur la santé, en particulier pour les personnes vulnérables ou sensibles.

LES MESURES MISES EN ŒUVRES

- **Arrêté préfectoral** définissant une procédure d'information, de recommandation et une procédure d'alerte ;
- **Surveillance** de la qualité de l'air par Air Breizh ;
- **Limitation de vitesse** ;
- **Restrictions de circulation** ;
- **Contrôles antipollution** (seuils en vigueur fixés par l'article R.221-1 du code de l'environnement).

LES BONS RÉFLEXES

EN CAS DE POLLUTION

INFORMEZ-VOUS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

> sur airbreizh.asso.fr

ÉVITEZ LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

LIMITEZ L'USAGE DES VÉHICULES ET AUTRES ENGIN À MOTEUR THERMIQUE.

PRIVILÉGIEZ LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX (vélo, marche, covoiturage, transports en commun...)

POUR LES SUJETS SENSIBLES (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes atteintes de maladies cardiaques ou respiratoires, asthmatiques et allergiques), il est recommandé de respecter leur traitement médical en cours ou de l'adapter sur l'avis de leur médecin.

EN CAS D'APPARITION DE GÈNE RESPIRATOIRE

consultez un médecin.



**SECURITE RENFORCEE
RISQUE ATTENTAT**

URGENCE ATTENTAT

La menace terroriste

La France définit le terrorisme, comme des actions auxquelles «ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour [...] atteindre leurs objectifs politiques, idéologiques, environnementaux...», il «[frappe] sans discernement des civils [et] la violence [qu'il déploie] vise à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements».

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013

Qu'est-ce que le plan Vigipirate ?

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste.
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Sa mise en œuvre repose sur 3 principes majeurs :

- Évaluer la menace terroriste en France et à l'encontre des ressortissants et intérêts français à l'étranger.
- Connaître les vulnérabilités des principales cibles potentielles d'attaque terroriste afin de les réduire.
- Déterminer un dispositif de sécurité répondant au niveau de risque.

Ainsi, les services de renseignement évaluent la menace terroriste, et leurs analyses permettent au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) d'établir une posture générale de sécurité Vigipirate.

LES BONNS RÉFLEXES

AVANT

TÉMOIN D'UNE SITUATION OU D'UN COMPORTEMENT SUSPECT, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)

REPÉREZ LES SORTIES DE SECOURS quand vous entrez dans un lieu.

APRÈS

ÉVACUEZ CALMEMENT (ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque) avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect.

SIGNELEZ LES BLESSÉS ET LEUR POSITION

Comment réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN
DE POUVOIR
VOUS ÉCHAPPER
SANS RISQUE ?**

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.
- Éviter de fuir en foule, faites-le de façon ordonnée et discrète

2. SE CACHER



**SI NON ENFERMEZ-VOUS
ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER

Où ?

Qui ?

Quoi ?

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !
- Contacter le 114
(communication par SMS)

4. RÉSISTER



EN DERNIER RECOURS SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

EN SAVOIR PLUS

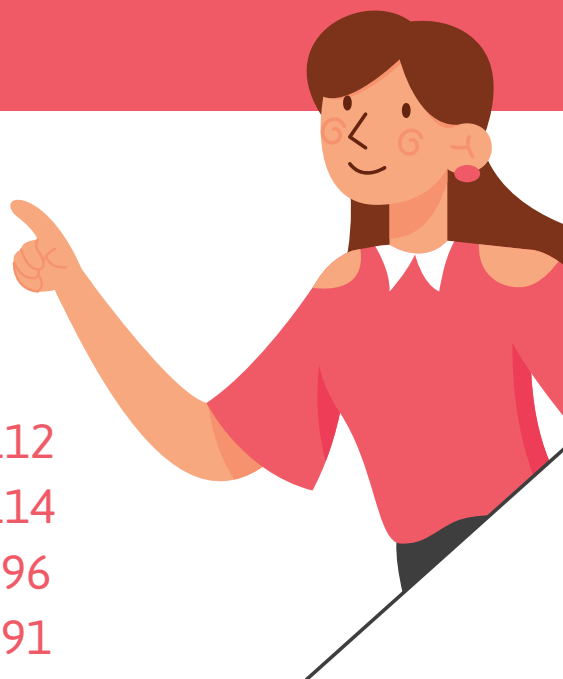
www.info.gouv.fr/risques/le-plan-vigipirate

Informations utiles

NUMÉROS D'URGENCE



Europe.....	112
Urgence SMS / personnes sourdes et malentendantes.....	114
En mer.....	196
Urgence aéronautique.....	191



ANNUAIRE DES MAIRIES ET INTERCOMMUNALITÉ

Argol

Place des anciens combattants
29560 Argol

☎ 02 98 73 54 02

Raccourci 3103

✉ mairie@argol.fr

Camaret-sur-mer

11 place d'Estienne d'Orves
29570 Camaret-sur-mer

☎ 02 98 27 94 22

Raccourci 3104

✉ contactmairie@camaretsur-mer.fr

www.camaret-sur-mer.fr

Crozon

Place Léon Blum
29160 Crozon

☎ 02 98 27 10 28

Raccourci 3102

✉ mairie@crozon.bzh

www.crozon.bzh

Landévennec

Place de la mairie
29560 Landévennec

☎ 02 98 27 72 65

Raccourci 3105

✉ mairie.landevennec@wanadoo.fr

www.landevennec.fr

Lanvéoc

4 rue de Tal Ar Groas
29160 Lanvéoc

☎ 02 98 27 50 21

Raccourci 3106

✉ mairie@lanveoc.com

www.lanveoc.com

Le Faou

Place aux foires
29590 Le Faou

☎ 02 98 81 90 44

Raccourci 3107

✉ accueil@lefaou.bzh

www.lefaou.bzh/fr

Pont-de-Buis les Quimerch'h

Esplanade du général de Gaulle
29590 Pont-de-Buis les Quimerch'h

☎ 02 98 73 04 38

Raccourci 3108

✉ accueil-mairie@pontdebuis-lesquimerch.fr

www.pontdebuislesquimerch.fr

Roscanvel

Rue de la mairie
29570 Roscanvel

☎ 02 98 27 48 51

Raccourci 3109

✉ mairie@roscanvel.fr

www.roscanvel.fr

Rosnoën

5 Place de l'église
29590 Rosnoën

☎ 02 98 81 91 97

Raccourci 3110

✉ secretariat@mairiederosnoen.fr

www.mairiederosnoen.fr

Telgruc-sur-mer

4, rue du Menez Hom
29560 Telgruc-sur-mer

☎ 02 98 27 73 65

Raccourci 3111

✉ mairie@telgruc-sur-mer.bzh

www.telgruc-sur-mer.bzh

Communauté

de communes

Presqu'île de Crozon

Aulne maritime

Z.A. de Kerdanvez, BP 25
29160 Crozon

☎ 02 98 27 24 76

✉ contact@comcom-crozon.bzh

Urgences techniques en dehors des heures d'ouverture :

- Eau potable Le Faou : Véolia - 09 69 32 35 29
- Eau potable autres communes : Com. Com. - 06 07 66 37 28
- Assainissement collectif : Eau du Ponant - 02 29 00 78 78

www.comcom-crozon.bzh



Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne maritime
Z.A. de Kerdanvez, BP 25 - 29160 CROZON

www.comcom-crozon.bzh
